

Affaire Mladić : la boîte de Pandore du conflit bosniaque

par Slobodan Despot*

L'arrestation du général Ratko Mladić et son transfèrement au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie étaient des conditions exigées pour l'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. C'est désormais chose faite. Comme il se doit, la presse atlantiste qualifie le prévenu de « Boucher des Balkans » et le charge autant que possible pour masquer le rôle de l'OTAN. Mais la réconciliation passe par la vérité, et celle-ci, observe Slobodan Despot, est bien plus complexe que cette présentation manichéenne.

6 JUIN 2011

Thèmes

● Justice et réconciliation

Pays

● Bosnie-Herzégovine



Le général Ratko Mladić comparait devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Le général Ratko Mladić n'a pas rendu service à son pays en se cachant durant seize ans. Pourtant, le temps passé devrait favoriser une interprétation plus équilibrée des faits qui lui sont reprochés. Au temps du conflit yougoslave, le monde occidental désignait un seul coupable : la partie serbe. Depuis, les esprits se sont bien calmés et certains dogmes ont été mis à mal.

De nombreux auteurs ont mis en évidence le rôle des ingérences étrangères et des manipulations massives de l'opinion occidentale au cours de cette guerre. Des acteurs présentés jusqu'il y a peu comme des victimes ont été convaincus de crimes épouvantables : l'État croate pour le nettoyage ethnique des Serbes de Krajina en été 1995, l'UÇK de Hashim Thaçi, au Kosovo, pour trafic d'organes humains. La Bosnie dirigée par le fondamentaliste Alija Izetbegović, protégé de l'Occident, s'est avérée être un havre de terroristes : Oussama Ben Laden lui-même a bénéficié d'un passeport bosniaque délivré en 1993.

Il sera plus difficile, désormais, de présenter Mladić comme un loup dans la bergerie. Encore faut-il que la justice internationale veuille bien aller au fond des choses.

Jusqu'ici en effet, l'Occident a manifesté autant de jubilation lors de l'arrestation des dirigeants serbes que de discrétion à l'heure de leur jugement. Le procès de Slobodan Milošević avait disparu des nouvelles au moment de sa mort, celui de Vojislav Šešelj a été occulté avant de finir en farce, et celui de Radovan Karadžić ne semble intéresser personne. Il faut souhaiter que le procès Mladić fasse exception à cette règle. Il devrait nous permettre de comprendre pourquoi l'on a élevé un vil règlement de comptes, visant des hommes en âge de combattre et non une communauté dans son ensemble, au rang de génocide. Et pourquoi cette même appellation n'a pas été étendue, par exemple, à l'éradication de la population serbe de Croatie.

Par ce glissement rhétorique ponctuel, créant une analogie avec la Shoah [1], on a voulu empêcher tout examen rationnel des événements de Srebrenica. L'invariabilité même du nombre des disparus, resté inchangé depuis 1995 mais non confirmé par les

exhumations, témoigne du traitement dogmatique de ce dossier. Le malaise est patent.

Ainsi, dans le Forum de la Radio Suisse Romande (RSR) du 26 mai dernier, le journaliste Philippe Revaz posait la question à l'ex-procureur du TPI.

« Carla Del Ponte, vous dites génocide ? »

La réponse a tout d'une esquivé :

« Je dis génocide, parce que déjà on a eu des condamnations pour complicité de génocide, et déjà on a eu la confirmation que c'était un génocide à Srebrenica de la part de la Cour d'appel du Tribunal [TPI]. » (sic)

Il est significatif que Mme Del Ponte se réfère non à la réalité du terrain, mais à la construction juridique qu'elle a elle-même contribué à créer.

Si les juges de Ratko Mladić veulent échapper aux tautologies de ce genre, ils devront affronter nombre de questions restées sans réponse depuis seize ans :

– Pourquoi a-t-on permis aux forces musulmanes d'utiliser la zone démilitarisée de Srebrenica comme base arrière pour leurs incursions meurtrières en territoire serbe, ce, sous les yeux des Casques bleus ?

– Pourquoi le TPI a-t-il relâché le chef de la place, Naser Orić, sans instruire le massacre, par ses unités, de quelque 3 280 civils serbes des environs de Srebrenica en 1992-1995 ?

– Que vaut la déposition du mercenaire et témoin clef Dražen Erdemović, rapidement libéré en échange de son témoignage accablant mais non confirmé sur les exécutions de masse auxquelles il aurait pris part ?

– Pourquoi les États-Unis ont-ils attendu le 10 août 1995 pour « révéler » le massacre de Srebrenica, alors qu'ils affirmaient disposer de photos satellite du crime en temps réel ?

– Pourquoi ces images n'ont-elles jamais été divulguées ?

– Y a-t-il un rapport entre l'intervention de Madeleine Albright aux Nations unies du 10 août, qui focalisa l'attention du monde sur Srebrenica, et l'opération « Tempête » lancée en Croatie voisine six jours plus tôt, entraînant un nombre équivalent de morts et disparus du côté serbe, femmes et enfants compris ? Ce nettoyage ethnique, on l'a su depuis, avait été encadré par des officiers états-uniens.

La crédibilité de l'administration états-unienne s'est effondrée depuis ses mensonges irakiens. Il est naturel de s'interroger sur la valeur de ses allégations sur ses autres zones d'ingérence, notamment la Bosnie.

Le général Mladić n'est pas seulement un criminel de guerre présumé. C'est aussi un témoin capital d'une époque frénétique où la plupart des médias s'étaient interdit de réfléchir.

Annonçant son arrestation, le président serbe Boris Tadić a demandé que l'on tire aussi les conséquences du rapport de Dick Marty sur le trafic d'organes adopté par le Conseil de l'Europe —et aussitôt classé—. Ce procès sera peut-être l'occasion ultime de faire toute la lumière sur ces années funestes, plutôt que de s'en tenir à une justice de représailles prioritairement dirigée contre le camp déclaré coupable.

voltaire sharethis



Slobodan Despot

Directeur des **éditions Xenia**. Ancien secrétaire de l'Institut serbe de Lausanne (Suisse).

Les articles de cet auteur 

Envoyer un message 

[1] Au procès de Nuremberg, le terme « génocide » désignait la volonté planifiée d'exterminer un peuple dans son ensemble, tandis que devant le TPIY, le même mot désigne le fait de tuer une ou plusieurs personnes en raison de leur appartenance ethnique, Ndlr.

Justice et réconciliation

Bosnie-Herzégovine

b144 עסקים מוצאים עם

! קוסמטיקאיות ברמת גן במדריך העסקים הגדול בישראל
www.b144.co.il

Announces 